

FICHE FORMATION INITIALE et RECYCLAGE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL EN AGRICULTURE (SSTα)

Établissement agréé MSA

Public concerné	Exploitants agricoles, salariés et apprentis relevant du régime agricole
Prérequis, modalités et délai d'accès	<p>À retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 4 à 10 stagiaires • Pas de prérequis pour la formation initiale • Pour le recyclage : Formation initiale obligatoire depuis moins de 2 ans • Formation accessible au PSH sur avis médical. En amont de la formation, le formateur doit analyser la demande pour déterminer l'apprenant si la certification semble atteignable en fonction de la nature de son handicap (capacité à réaliser les gestes, niveau de compréhension...). Si la personne ne peut pas être certifiée, une attestation de fin de formation faisant apparaître les compétences acquises lui sera délivrée. • Modalité d'inscription : Contact par email ou téléphonique, analyse des besoins par le formateur, et détermination de la date de formation à minima quinze jours. • Durée de validité de la certification : 2 ans puis soumise à recyclage
Présentation générale	<ul style="list-style-type: none"> • Se former aux gestes d'urgence pour assister et sauver les personnes en difficultés
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable d'intervenir face à une situation d'accident en portant secours à la ou les victime(s) jusqu'à l'arrivée des secours appropriés • Être capable d'intervenir en toute sécurité lors d'une situation dangereuse sur le lieu de travail • Être capable de mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise, ses compétences dans le domaine de la prévention, au profit de la santé et sécurité au travail <p>Avis des participants : Non disponible à ce jour / Nouvelle action de formation Taux de réussite : Non disponible à ce jour / Nouvelle action de formation Nombre de formation réalisé sur l'année 2024 : Non disponible à ce jour / Nouvelle action de formation</p>
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Compétence 1 : Être capable de situer le cadre juridique de son intervention • Compétence 2 : Être capable de réaliser une protection adaptée • Compétence 3 : Être capable d'examiner la victime avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat • Compétence 4 : Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement • Compétence 5 : Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée • Compétence 6 : Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise • Compétence 7 : Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention • Compétence 8 : Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/les situations dangereuses repérées <p>Compétences opérationnelles spécifiques, blocs de compétences prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser le sens des responsabilités et maîtriser les situations urgentes

	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance technique du matériel à disposition • S'adapter à la situation et à son environnement • Maîtriser les gestes et postures d'urgence
Méthodes pédagogiques	<p>Moyens pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formateur SSTa certifié pour assurer la formation « Sauveteur Secouriste du Travail » • L'animation de la formation est réalisée par des formateurs spécialistes du domaine de la sécurité et titulaires des attestations et certificats nécessaires à la réalisation de formations • La lisibilité de la formation est appliquée à travers un référentiel de formation détaillé et précis <p>Outils pédagogiques : Salle de cours équipée et dédiée à cette formation : tableau, vidéoprojecteur disponible dans la salle</p> <p>Matériels : Mannequins, défibrillateur automatique, pansements et pansement compressif, garrot, vidéo, différents objets et outils factices pour les mises en situations. Les candidats sont mis en situation par des exercices pratiques et un questionnaire oral</p> <p>Modalité : Uniquement en présentiel en intra ou en inter-entreprises</p>
Compétences / Capacités professionnelles visées	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en pratique l'ensemble des moyens et techniques pour secourir les personnes et exercer de la prévention au sein de son entreprise
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Durée totale : 14 heures réparties sur 2 jours • Tous les 24 mois, maintien et actualisation des compétences : 7 heures
Dates	<ul style="list-style-type: none"> • Suivant le calendrier de l'établissement ou commande spécifique d'un financeur • Plusieurs sessions proposées chaque année, nous consulter
Lieu(x)	<p>Lieux : La Maison Familiale Rurale du Charolais Brionnais, 37 route des Augères 71110 Anzy-le-Duc – 03 85 25 04 78 – mfr.anzy@mfr.asso.fr</p> <p>Références de l'établissement : N° de Déclaration d'Existence : 26.710.221.271 – N° de Siret : 321 538 803 00024 – Statut juridique : Association loi 1901</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement permettant l'accès aux personnes handicapées
Responsable de l'action	<p>Nom, Prénom du responsable de l'action : M. François LOUVETON francois.louveton@mfr.asso.fr</p>
Coût par participant	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitants agricoles : prise en charge intégrale par le VIVEA • Salariés agricoles : Prise en charge OCAPIAT au titre du Boost Compétences <p>Formation : 224 € (établissement non soumis à la TVA) Repas : 18 € le repas</p>
Formateurs, animateurs et intervenants	<p>L'animation de la formation est réalisée par des formateurs et titulaires des attestations et certificats nécessaires à la réalisation de formations</p> <p>Formateurs agréés SSTa : M. François LOUVETON et M. Christophe DURAND</p> <p>Le coordinateur de l'action dispose des compétences nécessaires pour accompagner l'équipe pédagogique tout comme les candidats dans leurs parcours</p>

MFR DU CHAROLAIS – BRIONNAIS

<p>Suivi de l'action</p>	<p><u>Sur le centre de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bilan est fait tous les jours par le formateur • Les stagiaires émargent tous les jours une feuille de présence • Les intervenants/formateurs émargent le présentiel des stagiaires tout comme le référentiel de formation qu'ils ont dispensé <p><u>En fin de formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stagiaires bénéficient d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et d'une couverture de survie <p><u>À l'issue de la formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un suivi des candidats est réalisé avec une relance tous les deux ans (date de fin de validité)
<p>Evaluation de l'action</p>	<p><u>Examen :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cas concret • Évaluation orale <p><u>Fin de l'action :</u> Évaluation de la prestation de formation « à chaud » (tour de table et bilan écrit)</p>